

## **Développement social - Prévention**

---



### **DÉVELOPPEMENT DES GARANTIES COLLECTIVES**

**Ces dernières années, la réflexion collective sur les conditions de travail au sein du SIVOM a permis de mettre en œuvre différentes actions.**

#### **Le Développement social :**

- Mise à jour du règlement intérieur du personnel et de l'accord collectif sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.
- Quatre à cinq réunions du comité technique paritaire par an, animées préalablement par plusieurs groupes de travail.
- Travail paritaire en vue d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des agents encouragés par l'Agent de la mise en œuvre (ACMO).
- Attribution à chaque agent de 10 chèques-repas par mois pour un temps complet.
- Finalisation du principe d'équité des avantages entre agents de même grade.
- Renforcement de l'action du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le développement du temps libre.

#### **Prévention - qualité :**

- Mise à jour du document unique de prévention des risques professionnels.
- 250 jours de formation qui s'adressent à 50 agents.
- Résorption des points noirs des tournées de collecte des ordures ménagères (marche arrière...).